DÉLIBÉRATION

COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE (LOIRE ATLANTIQUE)

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le onze janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice 33

PRÉSENTS: Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame GUILLET. Léa Monsieur Franck COUTY, TERRIEN, Gaëlle Madame Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, DUBOIS, CADIOT. Monsieur Frédéric Olivier Monsieur Monsieur Olivier BÉZIE. David ÉVAIN. Monsieur ESNAULT. ESNAULT, Madame Sonia Madame Christelle Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Catherine HAMON, Madame Maud MERING, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Laëtitia NYS, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS: Madame Valérie VÉRON ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Sébastien FOULONNEAU ayant donné pouvoir à Madame Catherine HAMON et Madame Louise MOREAU

ABSENTS: Madame Sabine ANGIGNARD, Monsieur Stéphane PIERRE et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Thierry VANDAELE

DCM n°027/2023 - 3.2.2

Ex-maison paroissiale (4 place du Chêne Vert) - cession du bien communal cadastré section H numéro 1066

Rapporteur: Monsieur COUTY

L'agence immobilière ERA Clés en Mains Immobilier de LOIREAUXENCE a remis le 10 janvier 2023, pour le compte de Monsieur et Madame GILLET, une proposition d'achat du bien communal situé au numéro 4 de la place du Chêne Vert, propriété cadastrée section H numéro 1066 d'une contenance de 05a 77ca, au prix de 100 000,00 euros nets vendeur.

Un plan permettant de localiser la parcelle concernée par la présente vente a été transmis aux élus par courriel le 11 janvier 2023.

Monsieur MARQUIS demande si les acquéreurs ont été informés que ce bien se situe dans le périmètre des abords d'un monument historique. Monsieur le Maire répond qu'il le précisera lors de la signature de l'acte s'il est habilité à le signer.

Vu la délibération numéro 154/2022 en date du 18 juillet 2022 relative à la mise en vente de l'ex-maison paroissiale, bien immobilier communal cadastré section H numéro 1066,

Considérant l'avis du service d'évaluation domaniale en date du 25 mai 2022, avis ayant une durée de validité de dix-huit mois,

Considérant le prix de vente de ce bien immobilier fixé à 100 000,00 euros nets vendeur, les frais d'agence et d'acte notarié en sus,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE la cession, moyennant un montant forfaitaire de 100 000,00 euros nets vendeur, de la parcelle de terre bâtie cadastrée section H numéro 1066 d'une contenance de 05a 77ca, parcelle située au numéro 4 de la Place du Chêne Vert, à Monsieur et Madame GILLET;
- PREND ACTE que les frais d'agence et d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur ;
- CONFIE à l'étude notariale de Maître BRÉHELIN, notaire à CANDÉ, la rédaction de l'acte notarié correspondant et de tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente :
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 26 janvier 2023

Le Maire, Jean-Yves PLOTEAU Le secrétaire de séance, Thierry VANDAELE



THE SE VALLONG TO LETS

Envoyé en préfecture le 25/01/2023 Reçu en préfecture le 25/01/2023

ID: 044-200078079-20230117-DCM027_2023-DE